Image not found or type unknown

Travaux a finir par le marchand de bien après accord de la banque

Par **philippe Kulczynski**, le **05/06/2011** à **19:59**

un compromis vient d'être signé pour une habitation ancienne entièrement rénové
des travaux de finitions peinture dèco et boiserie parquet a l'étage remplacement des plinthes du rdc bois par des céramiques joints des fermetures appui fenêtre intérieure en placo remplacé par des tablettes bois
toutes ses finitions le propriétaire marchant de bien s'engage verbalement a exécuté tout ses détails après que le notaire lui confirme l'accord de la banque.
faut il accepté la parole
merci
philippe

Petits écrits (datés et signés) évitent gros soucis .....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés